

INFORM'ACTION 74



NOS LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois

Rue de l'Annexion

Maison de l'Albanais

Litiges , Ecoute, Conseils....

**PRENEZ RDV EN LIGNE
sur notre site internet**

www.csf74.fr

Permanence téléphonique :

 06.30.29.74.26

 CSF74

udcsf74@la-csf.org

Actus asso



CRAN-GEVRIER

Du 14/07 au 25/08

MEYTHET

Reprise le 02/09

CLUSES

Du 23/07 au 27/08

RUMILLY

Reprise le 03/09

NOUS VOUS RECEVRONS EN CAS DE LITIGE URGENT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, PRIS EN LIGNE

À partir de notre site internet : www.csf74.fr



PUIS, RETROUVONS-NOUS ! AUX FETES DES ASSOCIATIONS

Dès la rentrée

RUMILLY ↔ 29 AOÛT

CLUSES ↔ 05 SEPTEMBRE

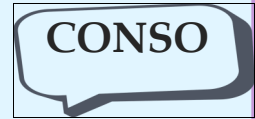
CRAN-GEVRIER ↔ 26 & 27 SEPTEMBRE

« sous réserve d'annulation par les partenaires organisateurs »

AU VAL VERT – SEYNOD

Pour préserver leur environnement, les habitants ont initié un nettoyage des abords de leur ensemble à la fin du confinement.





Tickets restaurant : jusqu'à 38 € par jour

Le plafond journalier est passé de 19 € à **38 €**
depuis le 12/06 et restera valable jusqu'au **31/12/2020**.

Ce nouveau plafond est utilisable dans les restaurants (tous les jours y compris le dimanche et jours fériés)

Attention : Le plafond reste à 19 €/jr en supermarché ou magasin alimentaire



<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14098?xtor=EPR-100>

PERMIS DE CONDUIRE

NOUVEAU CONTRAT—TYPE

Depuis le 01 JUIN 2020, les auto-écoles doivent faire signer un contrat à leurs élèves.



Ce contrat-type, défini dans un arrêté paru au J.O du 06 Juin 2020, impose une plus grande clarté entre les auto-écoles et leurs élèves. Il devrait permettre de mieux comparer les services proposés par les différents établissements et vise à réduire le coût du permis.



<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13878>

LOGEMENT

CONTRÔLE DE CHARGES

Pendant le confinement, vous avez été obligé d'abandonner beaucoup de vos activités extérieures. En restant chez vous, vous avez probablement consommé plus d'eau, d'électricité, de gaz, ce qui augmentera vos factures individuelles. Il en va de même sur les consommations des communs qui apparaîtront sur votre « régularisation de charges » en 2021.

Si vous trouvez qu'elles sont importantes, vous pouvez demander un
« Contrôle de Charges ».

LA CSF PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMARCHE.....

